PRÉFET
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
EST

Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur Est

Direction de l'Administration Générale et des Finances

Bureau de la Commande Publique

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Marché de travaux

Consultation n° 2026SGAMI57035

Réhabilitation du parking de l'Hôtel de Police de Nancy (54)

Date et heure limites de réception des offres :

28/12/2026 à 18h00

*L'attention des candidats est attirée sur le fait que **la transmission des plans est soumise à la réception d'un engagement de confidentialité** (cf article 2.4 du présent document)*

Procédure de passation : Procédure adaptée

SOMMAIRE

1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES....3

1.1 Objet....3
1.2 Décomposition en lots et en tranches....3
1.3 Variantes et prestations supplémentaires éventuelles....3
1.4 Mode de passation et forme du marché....3

2 MODALITÉS DE CONSULTATION ET PARTICIPATION....3

2.1 Durée de validité des offres....3
2.2 Groupements – Co-traitance....3
2.3 Sous-traitance....4
2.4 Dossier de consultation....5
2.5 Langue et unité monétaire....6
2.6 Visite du site....6
2.7 Transmission des candidatures et offres....7
2.8 Copie de sauvegarde....8
2.8.1 Copie de sauvegarde adressé par envoi postal ou par porteur....9
2.8.2 Copie de sauvegarde adressé par voie dématérialisée....9

3 CONTENU DES PLIS....10

3.1 Généralités....10
3.2 Éléments relatifs à la candidature....10
3.3 Éléments relatifs à l'offre....12
3.4 Qualification et références....13

4 EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES....13

4.1 Analyse des candidatures....13
4.2 Analyse des offres....14
4.2.1 Critères et pondération....14
4.2.2 Méthode de notation....15
4.3 Négociation....15

5 ATTRIBUTION ET SIGNATURE DU CONTRAT....16

5.1 Attribution....16
5.2 Signature....17

6 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES....18

6.1 Questions / Réponses....18
6.2 Procédures de recours....18

1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1 OBJET

La consultation a pour objet la réhabilitation du parking de l'Hôtel de Police de Nancy (54) ;

1.2 DÉCOMPOSITION EN LOTS ET EN TRANCHES

Le marché n'est pas alloti en raison de la complexité des travaux nécessitant une coordination permanente entre les interventions de surface et de sous-sol.

Le marché n'est pas découpé en tranche.

1.3 VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES ÉVENTUELLES

Les variantes ne sont pas autorisées.

Aucune prestation supplémentaire éventuelle n'est prévue.

1.4 MODE DE PASSATION ET FORME DU MARCHÉ

Il s'agit d'un marché forfaitaire unique, passé selon la procédure adaptée, conformément aux dispositions de l'article R.2123-1 du Code de la commande publique.

2 MODALITÉS DE CONSULTATION ET PARTICIPATION

2.1 DURÉE DE VALIDITÉ DES OFFRES

La durée de validité des offres est fixée à 180 jours à compter de la date limite de réception.

2.2 GROUPEMENTS – CO-TRAITANCE

Les candidats peuvent se présenter sous forme de groupement dans les conditions prévues aux articles R.2142-19 à R.2142-27 du CCP.

Néanmoins, il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat ou de membre d'un ou plusieurs groupements.

En cas de candidature sous forme de groupement, la solidarité est exigée :

- Soit du groupement ;
- Soit du mandataire, et ce à l'égard de chacun des membres du groupement.

Les documents de candidature demandés à l'article 3.2 du présent document sont produits par le mandataire et par chacun des autres membres du groupement.

Les éventuelles habilitations nécessaires au mandataire pour représenter les autres membres du groupement seront fournies au moment de l'attribution du marché.

2.3 SOUS-TRAITANCE

Le titulaire peut sous-traiter l'exécution de certaines parties du marché à condition d'avoir obtenu du représentant du pouvoir adjudicateur l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément des conditions de paiement de chaque contrat de sous-traitance.

Il est rappelé que la sous-traitance de la totalité des prestations est interdite.

Toute sous-traitance occulte pourra être sanctionnée par la résiliation du contrat aux frais et risques de l'entreprise titulaire.

En cas de sous-traitance, le titulaire demeure personnellement responsable de l'exécution de toutes les obligations résultant du marché.

Lorsque le montant du contrat de sous-traitance est égal ou supérieur à 600,00 € TTC, le sous-traitant de 1er rang a droit au paiement direct.

Dans le cas où la demande de sous-traitance intervient au moment du dépôt de l'offre ou de la proposition, le candidat fournit au représentant du pouvoir adjudicateur :

- une déclaration (DC4) mentionnant :
    - la nature des prestations sous-traitées ;
    - le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé ;
    - le montant maximum des sommes à verser au sous-traitant ;
    - les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix ;
    - les capacités professionnelles et/ou références, les effectifs annuels moyens et le chiffre d'affaire du sous-traitant, sur les trois derniers exercices ;
    - la déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.
- la copie du pouvoir de la personne ayant la capacité à engager la société ;
- les attestations fiscales et sociales du sous-traitant ;

- les attestations d'assurance du sous-traitant ;
- le relevé d'identité bancaire du sous-traitant.

La notification du marché emporte acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement.

2.4 DOSSIER DE CONSULTATION

La participation à la présente consultation vaut acceptation sans restriction du présent règlement de la consultation et des pièces constituants le DCE :

- le présent règlement de la consultation (RC) ;
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et son annexe : Convention Interchange ;
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ;
- la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) ;
- l'accord de confidentialité (à compléter par les candidats et transmettre via PLACE – poser une question). Après réception de l'engagement de confidentialité complété et signé, les documents suivants seront remis :
  - Plans topographiques des parkings ;
  - Rapport de repérage amiante ;
  - Rapport préalable / APD Contrôle Technique ;
  - Carnet de détails ;
  - Planning prévisionnel.
- la charte chantier vert et ses annexes ;
- le plan d'actions environnementales ;
- l'attestation de visite du site ;
- le formulaire d'engagement d'insertion par l'activité économique ;
- un modèle de lettre de candidature (DC1) ;
- un modèle de déclaration du candidat individuel (DC2) ;
- un modèle de déclaration de sous-traitant (DC4).

Les documents sont accessibles uniquement par voie électronique, sur la plate-forme des achats de l'État (PLACE) (www.marches-publics.gouv.fr).

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications non substantielles au dossier de consultation au plus tard six (6) jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le

pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.5 LANGUE ET UNITÉ MONÉTAIRE

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euros.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français de l'ensemble des documents remis.

2.6 VISITE DU SITE

La visite du site est facultative avant la remise de l'offre. Celle-ci doit permettre aux soumissionnaires de prendre connaissance des lieux et d'effectuer les relevés et observations qu'ils jugent nécessaires pour affiner leur proposition.

Les soumissionnaires se muniront de l'attestation de visite jointe au dossier de consultation, qu'ils feront signer par le représentant du maître d'ouvrage.

Les demandes de visites doivent se faire impérativement par courriel auprès du contact identifié ci-après, avec copie à sgami-est-marches-publics@interieur.gouv.fr, en précisant la référence de la consultation.

M. MARTIN Mickaël

Tél. : 06 77 50 48 77
Mail : dipn54-so-immobilier@interieur.gouv.fr

Des visites seront organisées aux dates suivantes :

- le mercredi 2 décembre 2026 à 10h00
- le jeudi 10 décembre 2026 à 10h00
- le jeudi 17 décembre 2026 à 10h00

Pour chaque personne qui représentera l'entreprise, une copie numérisée (agrandie pour une meilleure lisibilité) du recto et du verso de la pièce d'identité ainsi que l'immatriculation du véhicule seront communiquées au moins 48 h avant la date fixée pour la visite.

Il est conseillé aux candidats de prendre connaissance de l'ensemble des pièces du dossier de consultation avant la visite du site.

Les questions éventuelles suscitées lors de la visite devront être posées par écrit via PLACE et une réponse écrite sera adressée à l'ensemble des candidats.

2.7 TRANSMISSION DES CANDIDATURES ET OFFRES

Les offres doivent impérativement être transmises par voie électronique.

Le dépôt électronique des plis s'effectue exclusivement sur le site (PLACE) : https://www.marchespublics.gouv.fr

Toute offre reçue par un autre canal de transmission ou dans un autre format sera systématiquement déclarée irrecevable.

Les fichiers devront être transmis dans des formats communément disponibles listés ci-après :

.doc	.odt	.xls	.calc	.ppt	.pdf	.zip

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature par une personne habilitée à engager sa société.

En cas de dépôts multiples, seul sera ouvert le dernier pli reçu avant les date et heure limites de réception des plis.

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. Tout dossier dont le dépôt se termine après la date et l'heure limite est considéré comme hors délai. Les envois sont acheminés sous la seule responsabilité des candidats. Pour pouvoir respecter la date et l'heure limite de dépôt, les candidats sont invités à prendre en compte les délais de téléchargement nécessaires pour déposer tous leurs documents.

Chaque pièce énumérée ci-dessous doit faire l'objet d'un fichier numérique distinct des autres (les fichiers dans lesquels différents documents sont numérisés à la suite les uns des autres sont difficilement exploitables lors de l'ouverture des plis et de l'analyse des pièces).

Les fichiers seront nommés de façon simple pour permettre d'identifier clairement leur contenu.

Les formulaires renseignés (DC1, DC2 et DC4) seront impérativement ceux fournis dans le dossier de consultation ou leurs dernières versions à jour, disponibles avec

leurs notices explicatives sur le site : https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat.

Les opérateurs économiques sont réputés avoir pris connaissance des conditions générales d'utilisation et des spécificités techniques de la Plateforme des Achats de l'État (PLACE) en vigueur au jour du dépôt de leur pli (accessibles à l'adresse : https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise/footer/conditions-utilisation).

Il appartient aux candidats de s'assurer de la stricte conformité de leurs fichiers avec les limites techniques imposées par la plateforme.

En conséquence, aucun retard ou échec de dépôt ne pourra être admis si le blocage résulte du non-respect de ces spécificités techniques.

2.8 COPIE DE SAUVEGARDE

Chaque candidat a la possibilité de faire parvenir une copie de sauvegarde, sur support papier, sur support physique électronique (clé USB) ou par voie dématérialisée, dans les délais impartis pour la remise des offres.

Attention, le dépôt seul d'une copie de sauvegarde ne peut être assimilé au dépôt d'une offre.

La copie de sauvegarde peut être adressée :

- Par envoi postal en recommandé avec accusé de réception ;
- Par porteur ou en mains propres, déposées contre récépissé à l'adresse ci-après aux horaires suivants : du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00 ;
- Par voie dématérialisée.

Le candidat devra tenir compte des délais postaux, le représentant du pouvoir adjudicateur ne pouvant être tenu pour responsable des problèmes d'acheminement du courrier. La copie de sauvegarde qui serait reçue ou déposée après les date et heure limites de dépôt des offres ne sera pas exploitée et sera détruite.

La copie de sauvegarde est ouverte dans les cas suivants :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique (la trace de cette malveillance est conservée) ;

- Lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci est écartée.

La copie de sauvegarde qui n'aura pas été ouverte à l'issue de la procédure sera détruite.

2.8.1 Copie de sauvegarde adressé par envoi postal ou par porteur

Le pli extérieur devra être scellé, et porter les informations suivantes :

PRÉFECTURE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur Est
Direction de l'Administration Générale et des Finances
Bureau de la Commande Publique
Espace Riberpray – Rue Belle Isle
B.P. 51 064 – 57 036 METZ CEDEX 01

NE PAS OUVRIR – Consultation n°2026SGAMI57035
Réhabilitation du parking de l'Hôtel de Police de Nancy (54)

COPIE DE SAUVEGARDE

Société .....

2.8.2 Copie de sauvegarde adressé par voie dématérialisée

Compte tenu du volume important des pièces jointes pour un envoi par courrier électronique, il est préconisé de procéder au dépôt de la copie de sauvegarde sur l'espace de téléchargement en ligne « France transfert » :

https://francetransfert.numerique.gouv.fr/upload

Le candidat renseignera l'adresse ci-dessous pour transmettre sa copie de sauvegarde :

sgami-est-marches-publics@interieur.gouv.fr

L'objet devra préciser : COPIE DE SAUVEGARDE – Consultation 2026SGAMI57035 – Nom de la société

Les messages transmis qui ne respecteraient pas ces modalités ne seront pas pris en compte.

3 CONTENU DES PLIS

3.1 GÉNÉRALITÉS

Lors de l'établissement de leur offre, les candidats sont réputés avoir pris connaissance de l'ensemble des documents contractuels administratifs et techniques constituant le DCE.

Le candidat présente une offre pour la totalité des prestations définies par le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) est à renseigner de façon détaillée.

En cas d'inexactitude des renseignements fournis, le marché pourra être résilié par le représentant du pouvoir adjudicateur aux torts du contractant et sans qu'il puisse prétendre à une quelconque indemnité.

Il est important que l'adresse électronique communiquée par le candidat (et qui lui sert à s'authentifier sur PLACE) reste valide sur toute la durée du marché et soit accessible à tout moment au sein de l'entreprise afin de pouvoir suivre les demandes de l'acheteur.

3.2 ÉLÉMENTS RELATIFS À LA CANDIDATURE

- ✔ La **lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants** (formulaire **DC1**) mentionnant si le candidat se présente seul ou en groupement et, dans ce dernier cas, faisant apparaître tous les membres du groupement ;
- ✔ **Une déclaration sur l'honneur,** attestant de la régularité du candidat au regard du droit d'accès à la commande publique, pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-11 du CCP, ou la

déclaration sur l'honneur figurant à la rubrique F de la déclaration du candidat (formulaire **DC1**) ;

- ✔ La **déclaration du candidat** (formulaire **DC2**) à fournir par chaque membre du groupement en cas de candidature groupée, mentionnant les renseignements ou accompagnée des éléments permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières ;
- ✔ **La copie du pouvoir de la personne ayant la capacité à engager la société** ou tout document faisant apparaître l'identité et la capacité de la ou des personne(s) habilitée(s) à engager l'entité candidate quelle que soit la forme juridique de cette entité (société, artisan, association ou autre) ;
- ✔ La **copie du ou des jugements** prononcé(s) en cas de redressement judiciaire ;
- ✔ Une **attestation d'assurance en responsabilité civile d'exploitation et de toute autre assurance détenue utile à l'exercice de la profession** ;
- ✔ Un **relevé d'identité bancaire** (RIB) établi au nom de l'établissement qui exécutera les prestations ;
- ✔ Les **qualifications** figurant à l'article 3.4 du présent document.
- ✔ Une présentation de **trois (3) références de travaux similaires** (ou comparables à l'objet du présent marché, notamment au regard de leur nature technique, de leur ampleur ou de leur contexte d'exécution). À défaut de pouvoir fournir tout ou partie de ces références pour un motif légitime (notamment création récente de l'entreprise), le candidat peut justifier de ses capacités professionnelles par tout autre moyen approprié
- ✔ Le cas échéant, **la/les déclaration(s) de sous-traitance** (formulaire **DC4**), dûment remplie(s), accompagnée(s) des pièces énumérées à l'article 2.3 du présent document ;

Les formulaires DC1, DC2 et DC4 peuvent être remplacés par le Document unique de marché européen (DUME) en version dématérialisée. Pour le renseigner, il vous suffit de choisir le DUME comme modalité de réponse. Il est notamment pré-rempli sur la base du numéro SIRET.

Pour renseigner le DUME, il suffit de se rendre sur la plate-forme des achats de l'État (PLACE) (www.marches-publics.gouv.fr) et de choisir le DUME comme modalité de réponse. Le DUME est notamment pré-rempli sur la base du numéro SIRET.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

En cas de groupement momentané d'entreprises, chaque entreprise membre du groupement remettra un Document Unique de Marché Européen.

En cas de sous-traitance, chaque sous-traitant auquel le candidat a recours remet un Document Unique de Marché Européen.

Le Document Unique de Marché Européen remis par le candidat devra être rédigé en langue française.

3.3 ÉLÉMENTS RELATIFS À L'OFFRE

- ✔ La **décomposition du prix global et forfaitaire** complétée **(DPGF)** ;
- ✔ Le **mémoire technique** ;
- ✔ Une **note méthodologique** ;
- ✔ Le **plan d'action environnemental** ;
- ✔ Le **planning détaillé** d'intervention ;
- ✔ Les **fiches techniques** des matériaux ;
- ✔ Le **formulaire d'engagement d'insertion** par l'activité économique entièrement renseigné.

Afin de faciliter l'examen des offres, les candidats sont invités à remettre, en plus d'une version PDF, une version de l'annexe financière sous format tableur (type .xls ou .calc).

L'absence d'offre de prix complétée et/ou de mémoire technique rempli, entraînera le rejet de l'offre. Aucune régularisation ne pourra intervenir en cas d'absence de l'une de ces pièces au moment de la date limite de remise des offres.

L'administration se réserve le droit de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière ou inacceptable en l'état, de la préciser ou d'en compléter la teneur.

Toute offre inappropriée sera éliminée.

Dans le cas où des erreurs matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée. En cas de refus, son offre sera déclarée irrégulière et ne pourra être prise en compte.

Les candidats pourront être sollicités par écrit, via PLACE, pour répondre à des demandes de précisions.

3.4 QUALIFICATION ET RÉFÉRENCES

Qualification :

Le niveau de qualification requis, ou équivalent, est le suivant :

Référence qualification	Intitulé qualification
QUALIBAT 1112	Démolition - déconstruction (technicité confirmée)
QUALIBAT 2112	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (technicité confirmée)
QUALIBAT 2142	Réparations en maçonnerie et en béton armé
QUALIBAT 3211	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (technicité courante)
QUALIBAT 3212	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (technicité confirmée)
QUALIBAT 3242	Étanchéité liquide (S.E.L.) (technicité confirmée)

Les candidats devront joindre à leur offre tout élément permettant de justifier la détention de la qualification, ou son équivalence.

4 EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

4.1 ANALYSE DES CANDIDATURES

Le niveau des capacités professionnelles, techniques et financières du candidat doit correspondre à l'importance du marché et garantir la bonne exécution de celui-ci.

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, la personne publique peut demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai déterminé.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

4.2 ANALYSE DES OFFRES

4.2.1 Critères et pondération

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont les suivants :

Critères	Notes / 100
Prix (sur la base du montant total TTC de la DPGF)	**__/40**
Valeur technique de l'offre (sur la base du mémoire technique, de la note méthodologique, des fiches techniques et du planning détaillé d'intervention) **:** ➢ **Sous-critère n°1 : Méthodologie du projet.....__/15** Note méthodologique présentant l'organisation et la méthodologie propre au projet, mise en œuvre pour la réalisation des prestations attendues au CCTP et les interfaces du projet. ➢ **Sous-critère n°2 : Moyens humains, techniques et matériels mobilisés.....__/20** • Liste des moyens humains, techniques et matériels mobilisés pour l'exécution des prestations • CV (expériences, références et qualification) des responsables dédiés sur l'opération	**__/50**

➢ **Sous-critère n°3 : Description des matériaux et équipements techniques……__/10** • Fiches techniques des matériaux et équipements techniques proposés • Liste des engins de livraison et de compactage de l'enrobé ➢ **Sous-critère n°4 : Délai d'intervention, planning……__/5** • Note sur le respect du planning d'exécution et les moyens mis en œuvre pour le garantir • Proposition d'un ordonnancement avec phasage et planning optimisé	
Valeur environnementale de l'offre (sur la base du plan d'action environnemental) **:** Note sur les dispositions environnementales que la société s'engage à mettre en œuvre. Respect de la charte chantier vert.	**__/10**

4.2.2 Méthode de notation

Le critère prix sera évalué en application de la formule suivante :

Note = (prix de l'offre conforme la moins-disante / prix de l'offre jugée) x 40

Les critères techniques et environnementaux seront appréciés en attribuant une note 0 à X, X étant la note maximale prévue au sous-critère tel que défini ci-dessus.

À l'issue de l'étude, chaque candidat se verra attribuer une note sur cent (100) ; zéro (0) étant la moins bonne note et cent (100) étant la meilleure note. La meilleure note obtenue permettra de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse.

4.3 NÉGOCIATION

L'acheteur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation. S'il décide de négocier, la négociation sera engagée avec les trois candidats ayant remis les offres les mieux classées à l'issue de l'analyse des offres initiales**.** Ces négociations pourront porter à la fois sur les éléments techniques de l'offre, et sur les éléments financiers.

La phase de négociation pourra prendre la forme, au choix de la personne publique, d'échanges de communications sécurisées via PLACE ou d'entretien dans les locaux de la personne publique, d'une durée identique pour tous, auquel les candidats seront convoqués.

Le jugement final et le classement des offres définitives sera réalisé sur la base des critères et de la pondération préalablement énoncés.

5 ATTRIBUTION ET SIGNATURE DU CONTRAT

5.1 ATTRIBUTION

L'offre la mieux classée est retenue en tenant compte des critères énumérés précédemment. Les offres sont classées par ordre décroissant.

Si nécessaire et sur demande du pouvoir adjudicateur, le candidat retenu devra retourner dans un délai de dix (10) jours **l'acte d'engagement** (ATTRI1) complété, daté et signé par la personne ayant la capacité à engager la société (**ce document sera transmis uniquement au candidat retenu par voie électronique**).

Le candidat devra également fournir dans les mêmes délais les documents justificatifs et moyens de preuve suivants :

- Une attestation sur l'honneur que le travail sera effectué avec des salariés employés régulièrement au regard de la législation en vigueur ;
- En cas d'emploi de travailleurs détachés, copie de la déclaration de détachement à l'inspection du travail ;
- En cas d'emploi de travailleurs étrangers, liste des travailleurs étrangers soumis à autorisation de travail ;
- Le certificat attestant la souscription des déclarations et les paiements correspondants à l'impôt sur le revenu, à l'impôt sur les sociétés et à la taxe sur la valeur ajoutée délivrée par l'administration fiscale (attestation de régularité fiscale) à transmettre tous les six (6) mois ;
- Les certificats attestant le paiement des cotisations sociales (attestation de vigilance délivrée par l'URSSAF, attestation de cotisation retraite auprès de l'organisme collecteur concerné, etc.) à transmettre tous les six (6) mois ;
- Le certificat attestant le versement régulier des cotisations légales aux caisses qui assurent le service des congés payés et du chômage intempéries (URSSAF, CNETP, etc.) à transmettre tous les six (6) mois ;

- Le certificat attestant la régularité de la situation de l'employeur au regard de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (attestation de DOETH établie via DSN auprès de l'URSSAF).

Le candidat peut transmettre ces éléments directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administrées par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, accessibles gratuitement. Le candidat devra donc indiquer clairement au pouvoir adjudicateur les modalités précises de consultation de ceux-ci (adresse électronique et codes permettant d'y accéder).

Si le candidat retenu ne peut produire ces documents dans les temps, son offre est rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat est prononcée par le représentant du pouvoir adjudicateur qui présente la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

5.2 SIGNATURE

La signature électronique est fortement conseillée. Toutefois, dans le cas où l'attributaire est dans l'impossibilité technique de signer électroniquement, il a toujours la possibilité de signer de manière manuscrite les documents du contrat.
Une signature manuscrite apposée dans un document imprimé, puis scanné, ne donne pas la qualité d'orignal à ce document, mais d'une simple copie.

Pour pouvoir signer électroniquement un document, il faut disposer :

- D'un certificat de signature électronique (clé ou carte à puce), acheté auprès d'un prestataire qualifié et valable généralement de 1 à 3 ans conformément au référentiel général de sécurité et le règlement n° 910/2014 dit « eIDAS » ;
- D'un outil de signature permettant d'apposer la signature avec le certificat sur le fichier souhaité. (outil spécifique, parapheur électronique ou outil de signature mis à disposition sur la plateforme des achats de l'État).

En cas d'impossibilité technique de signer électroniquement le document transmis, celui-ci devra être imprimé pour recevoir la signature manuscrite d'une personne habilitée à représenter la société (une délégation de pouvoir sera fournie si le signataire ne figure pas sur l'extrait K, Kbis fourni).

Ce document sera alors transmis par courrier recommandé avec avis de réception à l'adresse postale suivante :

PRÉFECTURE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST

Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur Est
Direction de l'Administration Générale et des Finances
Bureau de la Commande Publique
Espace Riberpray – Rue Belle Isle
B.P. 51 064 – 57 036 METZ CEDEX 01

6 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

6.1 QUESTIONS / RÉPONSES

Pendant la phase de consultation, les candidats peuvent faire parvenir au plus tard huit (8) jours calendaires avant la date limite de remise des offres leurs questions et demandes de renseignements complémentaires **exclusivement via la plate-forme des achats de l'État (PLACE)** : https://www.marches-publics.gouv.fr.
Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant téléchargé le dossier de consultation, au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de réception des offres.
Aucune demande de précision par téléphone ne sera prise en compte.

6.2 PROCÉDURES DE RECOURS

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser au :

Tribunal administratif de Nancy
5, Place de la Carrière
54036 NANCY Cedex
Téléphone : 03.83.17.43.43
Courriel : greffe.ta-nancy@juradm.fr

Conformément à la réglementation en vigueur, les candidats évincés peuvent exercer les recours suivants :

- un référé précontractuel avant la conclusion du contrat ;
- un référé contractuel après la conclusion du contrat, dans un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat ;
- un recours en contestation de la validité du contrat, dans un délai de deux mois à compter de la publicité de la date de signature du contrat.